

La co-intervention

Que dit le texte ?

La Co-intervention sera mise en place dès le mois de septembre pour, dans un premier temps, les secondes Bac pro et première année CAP. D'après le vade-mecum que l'on peut retrouver sur le site d'Éduscol, la co-intervention est une modalité pédagogique de mise en œuvre des référentiels et des programmes dans laquelle deux enseignant·es interviennent ensemble dans une même salle ou lieu.

Il est précisé que cette co-intervention se fait obligatoirement entre une discipline d'enseignement général (français, maths ou physique-chimie) et les enseignements professionnels et doit se construire à partir d'une situation professionnelle issue du RAP (référentiel des activités professionnelles) des spécialités concernées.

A charge pour les enseignant·es de mobiliser chez les élèves, les connaissances, les compétences du programme d'enseignement général et les compétences et savoirs associés décrits dans le référentiel de certification.

Alerte !

- **Baisse des horaires disciplinaires** : cette modalité se fait avant tout au détriment des horaires disciplinaires et sa quotité sur l'ensemble n'est pas négligeable (16% en CAP et 10% en Bac pro pour l'enseignement professionnel, 50% en CAP et 25% en Bac Pro pour l'enseignement général.)
- **Surcharge de travail invisible** : la co-intervention doit porter sur des points du programme de l'enseignement professionnel ce qui suppose que tous·tes les enseignant·es maîtrisent les référentiels des disciplines professionnels. De plus, il est préconisé de formaliser, par un document écrit, l'analyse des séquences travaillées sous ce dispositif.
- **Absence d'heures de concertation** : sauf les deux premières semaines de l'année, il n'est pas prévu de temps de concertation de l'équipe pédagogique. Pourtant un tel dispositif ne peut se faire qu'avec un échange régulier entre les collègues. Contrairement au Bac pro, aucun temps de concertation prévu pour les CAP même les deux premières semaines.
- **Une vision utilitariste de l'enseignement général** : le vade-mecum tente de nier ce danger en donnant des exemples : « en section SEN, travail sur un robot qui réciterait des poésies ». On peut, malgré tout, s'interroger sur le caractère artificiel de l'enseignement du français et des maths dans de telles conditions.
- **Des horaires qui peuvent être annualisés** : le vade-mecum suggère une souplesse dans l'emploi du temps pour la mise en place de la co-intervention et n'écarte pas la possibilité de regrouper les heures sur une période. C'est de l'annualisation à peine déguisée !

Tout ça pour ça ?

Tout comme les EPI contenus dans la réforme du collège de 2016, la co-intervention veut apparaître comme une pédagogie ultra innovante et comme la condition sine qua non de la réussite des élèves de lycées pros.

La CGT Educ'action s'est toujours interrogée sur « la plus-value » qu'apporterait cette modalité en comparaison de la dégradation des conditions de travail des enseignant·es : surcharge de travail, manque de souplesse dans les emplois du temps...

La CGT Educ'action n'est pas contre la co-intervention en soi mais cette modalité ne peut se faire que dans un cadre non imposé et surtout pas au détriment des horaires disciplinaires.